



Mairie de Neuvecelle

42, avenue de Verlagny

Tel : 04 50 75 03 45

Courriel : mairie-neuvecelle@wanadoo.fr

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

arrivée en mairie le :

ASSOCIATION Loi 1901:

Encadré réservé au secrétariat de Mairie

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Types de demande : Les associations éligibles peuvent formuler deux types de demande :

- **Une subvention de fonctionnement** : cette subvention est une aide financière de la commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association. Le montant est variable selon les critères d'attribution.
- **Une subvention dite exceptionnelle ou événementielle** : Cette subvention peut être demandée pour la réalisation d'une activité spécifique ou pour une opération particulière et après accord du conseil municipal. Celle-ci pourra être versée avant la réalisation de l'action concernée mais ne sera acquise définitivement que sur présentation de justificatifs (photos, rapport d'activité, etc.). Toute subvention non utilisée devra être restituée avant la clôture de l'exercice.

L'association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle de la collectivité qui l'a accordée. Le contrôle a pour but de juger du bon emploi de la subvention par rapport à l'objectif prévu.

Le montant de la subvention sera déterminé par un groupe d'élus en fonction de critères d'information et d'analyse tangibles et quantifiables.

Il sera pris en considération :

1. Subvention de fonctionnement :

- Montant demandé en fonction des crédits budgétaires de la Collectivité
- Résultats comptables annuels de l'association
- Intérêt public local
- Rayonnement de l'association, descriptif des événements effectués durant la saison
- Nombre d'adhérents
- Mise à disposition, ponctuelle ou récurrente, d'un local et/ou de matériel

2. Subvention exceptionnelle ou événementielle :

La demande devra être motivée par :

- Un événement ou une manifestation ayant un impact local
- Un équipement ou un investissement
- La demande devra être distincte de la demande de subvention de fonctionnement

L'association fera connaître à la commune, dans un délai d'un mois, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettra à la commune ses statuts actualisés.

La commune accompagne **prioritairement** les associations qui jouent un rôle essentiel de lien social à Neuvecelle et dont les objectifs et le programme participent à la politique de la Vie sociale dont les axes prioritaires sont:

- 1) répondre aux besoins des habitants à tous les âges de la vie et lutter contre l'exclusion
- 2) animer la commune en facilitant l'accès à la culture, au sport, à la participation citoyenne et à la vie associative
- 3) valoriser le village et contribuer à son rayonnement

Par ailleurs, l'attribution des subventions sera guidée par le souhait de privilégier l'intérêt public local, le mieux vivre ensemble, le service rendu aux Neuvecellois, la participation à la vie communale. Les demandes de subvention seront étudiées par la commission mixte Finances/Vie Sociale. Pour être traité, tout dossier de demande de subvention doit être impérativement complet et remis **avant le 10 janvier 2026**.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association (nom statutaire en toutes lettres) :

.....

Objet de l'association :

.....

N° SIREN :

Adresse du siège social :

.....
 Code postal : Ville :

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse du siège social) :

.....
 Code postal : Ville :

Courriel :

Site Internet :

Date de déclaration en Préfecture : / / Dernière modification :

LISTE À JOUR DES MEMBRES DU BUREAU

	Nom/Prénom	Adresse	Code postal	Ville	Téléphone	Courriel
Président(e)						
Vice-président(e)						
Trésorier(e)						
Trésorier(e) adjoint(e)						
Secrétaire						
Secrétaire adjoint(e)						

Nombre de membres dans le bureau :

ADHÉRENTS ANNEE EN COURS

	Neuvecellois	Non Neuvecellois	TOTAL
Enfants/Jeunes			
Adultes			
Autres			
Total			

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (joindre impérativement au dossier de subvention)

Je soussigné(e), (Nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,

- ▶ certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- ▶ certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- ▶ certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- ▶ certifie que cette demande est conforme aux statuts de l'association et sollicite de la collectivité l'octroi d'une subvention au titre de l'exercice à venir.

Montant demandé :

- ▶ précise que cette subvention, si elle est accordée devra être versée :

Au compte bancaire ou postal de l'association (**RIB a nous transmettre obligatoirement**)

Nom du titulaire du compte :

Banque ou Centre :

Domiciliation :

Code banque

Code guichet

Numéro de compte

Clé

Fait à

le

Signature du Président(e)

Pour que votre dossier soit complet, il doit être accompagné des documents suivants :

	Nouvelle demande	Renouvellement
Statuts de l'association à jour	À FOURNIR	si modification
Récépissé du dépôt à la préfecture	À FOURNIR	si modification
Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale	À FOURNIR	À FOURNIR
Le dernier compte de résultat	À FOURNIR	À FOURNIR
Budget prévisionnel de l'exercice à venir	À FOURNIR	À FOURNIR
RIB ou RIP (indispensable pour le Trésor Public)	À FOURNIR	À FOURNIR
Attestation d'assurance vous couvrant des dégradations ou destructions des lieux et matériels des salles communales en 2026	À FOURNIR	À FOURNIR

Vous pouvez nous communiquer également toutes informations et tous documents complémentaires utiles à la bonne connaissance de votre association.